

1^{er} GRAND PRIX MID-AMATEURS DE MOLIETS 2018

Golf de Moliets les 9 et 10 juin 2018

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers répondant aux exigences du statut d'amateur, licenciés auprès de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère reconnue et s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 € et possédant un certificat médical autorisant la pratique du golf en compétition enregistré avant le début de l'épreuve, ou si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du formulaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la participation sera compromise. Les joueuses et les joueurs doivent avoir 30 ans la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le 8 Juin 1988 ou avant. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours.

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 8 Juin 2018 sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.58.48.54.65).

Deux séries :

- **1 série Messieurs** : comprenant 111 joueurs au maximum, index inférieur à 15.5 / repères blancs.
- **1 série Dames** : comprenant 33 joueuses au maximum, index inférieur à 18.5 / repères bleus.

Les inscriptions seront retenues en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid Amateurs, puis les index à la date de clôture des inscriptions. L'index pris en compte sera celui des participants à la date de clôture des inscriptions. La ligue Nouvelle Aquitaine dispose de 14 wild-cards incluses dans les quotas fixés précédemment. De plus, pour un Grand Prix Mid Amateurs, 15 places sont réservées dans le champs messieurs et 5 places dans le champ dames pour des joueurs non-classés au mérite mid-amateur. Ces places sont attribuées par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions.

En cas de scratch après la date de clôture des inscriptions la liste des inscrits pourra être complétée selon les mêmes critères que la liste initiale. Si à la date de clôture des inscriptions le champ de joueur est incomplet il pourra l'être en ajoutant des dames ou/et des messieurs.

Départs :

Tirage des départs : les départs du T1 se feront en respectant l'ordre croissant des index dans chaque série. Pour le T2 ils se feront dans l'ordre inverse des résultats brut du T1 .

Départage :

en cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF en mort subite sur les trous 10 puis 18 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS deviendra définitif.

III – ENGAGEMENTS

III-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le vendredi 25 MAI 2018 à minuit, à :

Golf de Moliets
« Grand Prix Mid Amateur »
Rue Mathieu Desbieys 40660 Moliets

Ils devront être accompagnés du montant des droits d'engagement, fixés comme suit (chèque à l'ordre de la SOGEM)

- **Joueurs extérieurs 80€**
- **Membres Moliets 50€**

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent nom, prénom, adresse, n° de licence, place au Mérite Mid amateur et index.

III-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mercredi 6 juin à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

V – PRIX

Seront attribués :
Messieurs, 3 prix en brut
Dames, 3 prix en brut

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition, sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements téléphoniques : 05 58 48 54 65

Bulletin d'inscription et compléments sur le site Internet du Golf de Moliets, www.golfmoliets.com et le site de la ligue de golf Nouvelle Aquitaine.

